

L'ARS Paca accompagne les établissements dans une démarche de développement durable

Marseille, le 20 février 2018.

Dans le cadre du 3ème Plan régional santé environnement, l'Agence régionale de santé (ARS) Paca déploie une démarche d'accompagnement au développement durable auprès des 300 établissements sanitaires et des 1 300 établissements médico-sociaux publics et privés de la région Paca.

La notion de responsabilité d'un établissement s'entend également en matière d'environnement. L'activité des établissements sanitaires et médico-sociaux doit progressivement intégrer les nouveaux enjeux sociétaux et environnementaux. La stratégie nationale de santé rappelle que l'un des défis du système de santé de demain est de limiter son impact sur l'environnement.

L'activité des établissements sanitaires et médico-sociaux génère différents types de déchets : déchets ménagers, déchets alimentaires, déchets d'activités de soins à risque infectieux (Dasri) ou radioactif, déchets issus de médicaments, etc.

En termes quantitatifs, ces établissements produisent environ 700 000 tonnes de déchets de toute sorte par an. En moyenne, ils produisent environ une tonne de déchets par lit chaque année, ce qui représente trois fois la production annuelle nationale par habitant.

L'objectif ? Mieux accompagner les établissements qui s'engagent dans cette démarche autour de six thématiques (résidus médicamenteux, énergie, déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés, gaspillage alimentaire, biocides et achats responsables).

Une plateforme collaborative, développée avec le Comité pour le développement durable en santé (C2DS), est à la disposition des établissements.

Cette plateforme permettra dans un premier temps d'établir un diagnostic personnalisé pour les établissements volontaires et de valoriser les actions existantes afin de favoriser le partage des bonnes pratiques.

Après la réalisation d'un état des lieux, un accompagnement conduit par le C2DS et mis en place sur 2 ans, permettra de guider les établissements dans la mise en œuvre de leur démarche autour de réunions de travail, formations et outils méthodologiques.

Une dynamique développement durable partenariale.

Cette démarche développement durable au sein des établissements s'inscrit dans le cadre de la Convention développement durable 2017-2020 signée le 5 mai 2017 entre les fédérations, union et organisations des établissements sanitaires et médico-sociaux, le ministère en charge de la santé, le ministère de la transition écologique et solidaire, et l'agence nationale d'appui à la performance (Anap) qui a permis la mise en place d'un observatoire du développement durable.

Participer au projet

Les établissements sont invités à contacter le C2DS :

- Laurence Oriou, pilote du projet : laurence.oriou@c2ds.eu
- Fanny Auger, coordonnatrice du projet : fanny.auger@c2ds.eu